

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 avril 2013  
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZÉAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05  
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc  
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel  
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20  
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00  
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan  
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Passage à l'Art - Programme d'actions 2013 - fiche Co-Dév FA11 -  
C020960040 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de développer à l'échelle de l'agglomération un Pôle structurant consacré à la Bande Dessinée à destination de différents publics (scolaires, professionnels, et adultes), « Château Brignon – appellation Bande Dessinée » a été créé sur la commune de Carbon Blanc.

Dans le cadre de la démarche de co-développement 2012-2014, et dans la logique d'un soutien aux acteurs de l'économie créative, l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association « Passage à l'Art » d'un montant total de 65 100 € TTC a été inscrite aux contrats de co-développement de Carbon Blanc (fiche action N°11).

Cette association, conventionnée avec la commune de Carbon Blanc, est chargée d'animer ce pôle bande dessinée, en complément de l'organisation du Festival Bulles - Hauts de Garonne qui se déroule les 23 et 24 mars 2013 à Lormont, également soutenue par la CUB.

Afin de tenir compte des travaux de réhabilitation et d'extension du Pôle, le programme d'activités proposé par « Passage à l'Art » connaît une évolution amenant une progression du montant de l'accompagnement annuel. Ainsi, après un soutien de la CUB d'un montant de 12 000 € TTC en 2012, la subvention allouée en 2013 s'élève à 25 836 € TTC.

L'association « Passage à l'Art » poursuit ses actions selon les 4 axes identifiés :

- le soutien à la recherche et à la création par l'accueil d'auteurs, notamment en ateliers,
- l'aide à l'insertion des auteurs émergents,
- l'aide à la diffusion,
- la médiation,

Une orientation vers le développement d'une « pépinière d'artistes » se dessine, avec la volonté double, conditionnée par la fin des travaux prévus pour 2014 :

- accroître de façon conséquente la capacité d'accueil en résidence des auteurs,
- accueillir sur site des expositions, animations, concerts dessinés, projections et colloques dans la nouvelle salle d'exposition et de spectacle du Château Brignon

L'association souhaite également

- se positionner comme un véritable pôle de compétences et de promotion de la Bande Dessinée, générateur d'insertion professionnelle, et donc d'emplois artistiques, tout en offrant un équipement permanent et ouvert capable de rassembler les artistes et les acteurs économiques de la Bande Dessinée
- accroître les liens entre les auteurs et artistes de la Bande Dessinée et ceux des autres arts (littérature, arts visuels, nouvelles technologies).

La demande d'adhésion au Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises (RAPE) a été réalisée par l'association « Passage à l'Art » le 9 janvier 2013, conformément à la condition d'octroi de la subvention prévue par le règlement d'intervention à vocation économique « Outils d'Aide à la création d'entreprises » qui mentionne l'aide au fonctionnement d'une pépinière d'entreprises (*délibération N°2012/0326 du 25 mai 2012*).

En 2013, la Communauté urbaine est sollicitée pour un soutien financier de 25 836 € TTC, dans le cadre du budget prévisionnel de 92 911 € TTC répartis comme suit :

DEPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
<b>Achats</b>	<b>10 500</b>	<b>Ventes</b>	<b>5 675</b>
<b>Services Extérieurs</b>	<b>2 500</b>	<b>Subvention d'Exploitation</b>	<b>87 236</b>
<b>Autres Services Extérieurs</b>	<b>54 375</b>	<i>dont</i>	
<b>Charge de personnels</b>	<b>25 536</b>	<i>Carbon Blanc</i>	<i>31 000</i>
		<i>CUB</i>	<i>25 836</i>
		<i>DRAC</i>	<i>10 400</i>
		<i>Conseil Régional (Economie Créative)</i>	<i>11 000</i>
		<i>Conseil Général de la Gironde</i>	<i>5 000</i>
		<i>CNL</i>	<i>4 000</i>
<b>TOTAL</b>	<b>92 911</b>	<b>TOTAL</b>	<b>92 911</b>
Valorisation des apports	43 600	Valorisation des apports	43 600

Les différents partenaires institutionnels sollicités n'ont pas encore confirmé leur participation auprès de l'association.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU l'article L. 5215-20 du CGCT** concernant la compétence en matière de développement économique exercée de plein droit par la Communauté Urbaine de Bordeaux,

**VU l'article L. 5215-27 du CGCT** autorisant les communes membres à confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions,

**VU la délibération N° 2010/0791 du 26 novembre 2010** concernant notamment le soutien communautaire au projet de pôle consacré à la Bande Dessinée situé sur la commune de Carbon

Blanc, dénommé Château Brignon – appellation Bande Dessinée, sous forme de subvention d'équipement, inscrit dans la démarche de co-développement 2009 -2011 (*fiche action 2 – Carbon Blanc*),

**Vu la délibération N° 2012/ 0010 du 20 janvier 2012** relative aux contrats de co-développement 2012-2014, avec notamment la fiche d'action Carbon Blanc N° 11,

**VU la délibération N° 2012/0326 du 25 mai 2012** concernant les règlements d'intervention à vocation économique, et notamment le règlement d'intervention « Outils d'aide à la création d'entreprises » qui mentionne l'aide au fonctionnement d'une pépinière d'entreprises.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** le programme d'actions de l'Association « Passage à l'Art » pour l'année 2013 participe bien au développement d'un pôle consacré à la bande dessinée et structurant à l'échelle du territoire communautaire tel qu'il est prévu dans le cadre de la démarche des contrats de co-développement 2012 -2014 et que la demande de subvention de cette association, au titre de l'année 2012, est justifiée,

**DECIDE**

**Article 1 : Attribuer** une subvention de 25 836 € TTC à l'association « Passage à l'Art » pour la réalisation du programme d'actions de l'année en cours,

**Article 2 : Autoriser** Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à signer la convention, ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Article 3 : Inscrire** la dépense relative au règlement de cette subvention au chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00 du budget principal de l'exercice en cours

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
27 MAI 2013

PUBLIÉ LE : 27 MAI 2013

M. NICOLAS FLORIAN